



## Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

**4432<sup>e</sup>** séance

Vendredi 30 novembre 2001, à 11 h 55  
New York

*Provisoire*

---

<i>Présidente :</i>	Mlle Durrant . . . . .	(Jamaïque)
<i>Membres :</i>	Bangladesh . . . . .	M. Chowdhury
	Chine . . . . .	M. Wang Yingfan
	Colombie . . . . .	M. Franco
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Cunningham
	Fédération de Russie . . . . .	M. Lavrov
	France . . . . .	M. Doutriaux
	Irlande . . . . .	M. Corr
	Mali . . . . .	M. Kassé
	Maurice . . . . .	M. Koonjul
	Norvège . . . . .	M. Strømme
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour . . . . .	M. Mahbubani
	Tunisie . . . . .	M. Jerandi
	Ukraine . . . . .	M. Kuchinsky

### Ordre du jour

Clôture des débats sur les travaux du Conseil de sécurité pour le mois

Lettre datée du 7 novembre 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2001/1055)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.



*La séance est ouverte à 11 h 55.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Clôture des débats sur les travaux du Conseil de sécurité pour le mois**

**Lettre datée du 7 novembre 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2001/1055)**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres sont saisis du document S/2001/1055, qui contient le texte d'une lettre datée du 7 novembre 2001 adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je voudrais à présent faire une déclaration.

Au début de la présidence de la Jamaïque du Conseil de sécurité, ce mois, nous avons souligné que l'un des nos principaux objectifs serait d'appuyer les initiatives les plus favorables à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables. Tout en cherchant à faire progresser le processus de paix sur toutes les questions dont le Conseil est saisi, nous entendions continuer d'attacher une importance particulière aux conséquences humanitaires des conflits et à la protection des civils dans les conflits armés, en particulier des plus vulnérables d'entre eux : les femmes et les enfants.

Sur cette toile de fond, nous avons cherché dans notre programme du mois à mettre en lumière plusieurs situations de conflit dans le but d'encourager une attitude plus active du Conseil de sécurité. Ce faisant, nous espérons renforcer la confiance entre le Conseil de sécurité et différents protagonistes, en faisant la preuve de la détermination du Conseil d'apporter une réponse adaptée à ces crises.

Alors que la Jamaïque s'apprête à entamer son dernier mois au Conseil de sécurité, cette séance récapitulative est, à notre avis, l'occasion de réfléchir à

la dynamique de changement au sein du Conseil de sécurité, en vue de renforcer les moyens dont dispose le Conseil pour s'acquitter de son rôle d'organe essentiel de l'ONU. Les notes de la séance de clôture qui ont été distribuées soulèvent un certain nombre de points et posent des questions sur lesquels nous avons invité les membres à faire des observations et offrir des recommandations.

La première porte sur la transparence. La transparence des travaux du Conseil s'est améliorée considérablement, grâce aux réunions et séances d'information publiques, et aux rencontres entre le Président du Conseil et les États Membres concernés ou intéressés, les représentants d'institutions et d'organisations non gouvernementales. Y a-t-il d'autres moyens qui permettraient au Conseil d'interagir avec les États Membres et d'autres parties de façon à pouvoir tenir compte de leurs vues sur les questions dont le Conseil est saisi?

Deuxièmement, les membres du Conseil reçoivent souvent des informations dans des comptes rendus de presse sur des initiatives prises par certains États Membres, groupes d'États et/ou organisations sur des questions dont le Conseil est saisi. Les membres du Conseil doivent-ils considérer que c'est là une source d'information appropriée dans l'exercice de leurs responsabilités, ou faudrait-il instaurer la pratique d'accueillir en temps utile ces parties au Conseil pour des exposés?

Troisièmement, compte tenu de l'expérience de la semaine où les membres ont été représentés par leurs ministres respectifs, serait-il de l'intérêt de la paix et de la sécurité que les questions importantes dont le Conseil est saisi soient débattues plus fréquemment au niveau ministériel?

Quatrièmement, s'agissant des débats thématiques, un certain nombre de recommandations ont été faites, dans plusieurs de ces débats, pour demander l'examen de ces questions dans le cadre de conflits spécifiques. Comment pouvons-nous faire en sorte que l'issue de ces débats soit dûment incorporée aux résolutions du Conseil de sécurité et aux rapports du Secrétaire général?

Enfin, au cours des deux dernières années, l'envoi de missions du Conseil de sécurité dans les zones de conflit s'est avéré un outil très efficace de renforcement de la confiance entre les différentes parties et le Conseil de sécurité. Devrait-on envoyer

plus fréquemment des missions du Conseil de sécurité, en particulier dans les situations les plus difficiles dont le Conseil est saisi, afin de promouvoir la paix?

Puisqu'il n'y a pas de liste d'orateurs pour cette séance, j'invite les membres du Conseil à bien vouloir indiquer, comme nous le faisons dans les consultations officieuses, quand ils souhaitent prendre la parole dans le cours du débat.

**M. Koonjul** (Maurice) (*parle en anglais*) : Je commencerai par vous féliciter chaleureusement, Madame la Présidente, ainsi que votre remarquable équipe, du très grand succès avec lequel vous avez présidé le Conseil de sécurité au cours du mois de novembre. Le programme du Conseil de sécurité sous la présidence jamaïcaine a été des plus divers pour ce qui est de l'éventail des questions traitées, et il nous a donné l'occasion d'entendre les vues d'un très grand nombre de ministres, de responsables politiques et d'autres personnalités sur les sujets dont le Conseil était saisi.

Malgré le calendrier très chargé provoqué par l'imprévisible – ou plutôt, devrais-je dire l'imprévisible prévisible –, la délégation jamaïcaine a réussi à s'acquitter des objectifs qu'elle s'était donnés au début du mois. Les conflits en Afrique, la situation en Afghanistan, et le sort pénible des civils, en particulier des enfants dans les conflits armés, toutes ces questions ont été traitées en détail pendant le mois de novembre.

La place généreuse que votre programme de travail a faite à l'Afrique, Madame la Présidente, montre clairement la détermination de la délégation jamaïcaine de faire progresser les processus de paix dans toutes les situations de conflit armé du continent africain. À l'exception de la question de la Somalie, qui a été traitée de façon tout à fait complète pendant la présidence irlandaise, aucune situation de conflit en Afrique n'a été négligée. Toutes ont reçu l'attention spéciale qu'elles méritaient et que vous leur réserviez, Madame la Présidente. Ma délégation vous en est très reconnaissante.

La séance privée du Conseil de sécurité sur le Burundi, tenue le 8 novembre, restera sans aucun doute dans les annales du Conseil de sécurité. Ce jour-là, le Conseil de sécurité, à votre initiative, a eu l'occasion d'entendre pour la dernière fois dans cette salle l'ex-Président Nelson Mandela, intervenant en qualité de facilitateur dans la crise du Burundi. Les annales

retiendront également la séance du Conseil de sécurité tenue sous la présidence du Ministre jamaïcain des affaires étrangères, M. Knight.

La séance du Conseil de sécurité à laquelle ont participé les ministres de l'Initiative régionale pour la paix au Burundi est tout aussi importante. Cette réunion est arrivée à point nommé, car elle a eu lieu une semaine après la mise en place d'un gouvernement de transition au Burundi. Elle a ainsi permis aux membres du Conseil de mener un dialogue positif avec ceux qui participent à l'Initiative régionale et de les encourager à poursuivre leurs efforts pour trouver une solution durable à la crise au Burundi.

La séance du Conseil de sécurité tenue avec le Comité politique de Lusaka a été opportune et fructueuse. La résolution 1376 (2001) du Conseil de sécurité, adoptée en fin de séance, obtient l'engagement des parties au conflit sur plusieurs points importants, en particulier le désarmement, la démobilisation, le rapatriement, la réinstallation et la réinsertion (DDRRR), afin de faire progresser le processus de paix.

En organisant des séances du Conseil de sécurité au niveau ministériel pendant la semaine ministérielle de l'Assemblée générale, la délégation jamaïcaine a tiré un parti exceptionnel de la présence des ministres à New York pour mettre en relief différentes questions relatives à la paix et à la sécurité internationales. C'est une pratique qui doit être maintenue.

Le grand nombre de séances publiques tenues sous votre présidence, Madame, a contribué à rendre plus transparents les travaux du Conseil. D'après les échos que nous avons eus à l'extérieur de cette salle, l'ensemble des Membres de l'ONU ont beaucoup apprécié ces séances, dont ils ont tiré grand bénéfice. Les deux séances publiques sur les enfants dans les conflits armés et la protection des civils dans les conflits armés, les 20 et 21 novembre, ont illustré l'importance réelle qu'attache votre délégation à contribuer à soulager le sort des civils en période de conflit armé. Nous notons que votre délégation a montré une grande cohérence dans sa démarche à cet égard, que ce soit en consultations officieuses ou en séances officielles du Conseil. L'adoption, sous votre présidence, d'une résolution globale sur les enfants dans les conflits armés ne pouvait donc pas être mieux venue.

Le témoignage de l'enfant soldat sierra-léonais a fourni au Conseil de sécurité une rare occasion d'entendre de vive voix des preuves d'atrocités et de traumatismes subis par les enfants dans des conflits armés.

La réunion ministérielle du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme a été une excellente initiative et a permis à nos ministres d'échanger des avis, de façon franche et sincère, sur une question d'importance mondiale. Cette séance a indubitablement transmis un message clair selon lequel le Conseil de sécurité était décidé à éliminer ce fléau sous toutes ses formes et quel que soit le lieu ou il se manifeste. L'adoption de la résolution 1377 (2001) a constitué une mesure supplémentaire dans la réaffirmation de cette détermination.

Nous saluons l'initiative de la délégation jamaïcaine, qui a persuadé le Secrétariat de construire un site Web pour la présidence du Conseil de sécurité, dont, nous l'espérons, les futures présidences tireront profit.

Madame la Présidente, ma délégation vous remercie d'avoir abordé la question extrêmement sensible de la liste des orateurs. Nous notons que le nouveau système est efficace et ne donne lieu à aucune réclamation des membres du Conseil. Nous espérons sincèrement que cette pratique sera maintenue sous d'autres présidences.

Pour terminer, je voudrais indiquer que la délégation jamaïcaine a, durant sa présidence du Conseil de sécurité, saisi toutes les occasions pour appuyer et faire avancer les initiatives du Conseil pour la promotion de la paix et de la sécurité. Madame la Présidente, je dois dire que vous avez fixé des normes extrêmement élevées, auxquelles vous êtes restée attachée durant votre présidence, en dépit du nombre limité de vos collaborateurs. Les prochaines présidences, surtout celles qui disposent d'équipes aussi réduites, devront beaucoup travailler pour être à la hauteur de ces normes.

**M. Granovsky** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Madame la Présidente, la délégation de la Fédération de Russie se félicite vivement de votre travail et vous remercie sincèrement pour la manière efficace dont vous avez assumé vos responsabilités en tant que Présidente du Conseil de sécurité, durant ce mois.

Madame la Présidente, vous avez dû faire face au défi extrêmement difficile de faire en sorte que les travaux du Conseil se déroulent normalement malgré un certain nombre d'événements internationaux très graves, qui ont coïncidé avec la semaine ministérielle à l'Assemblée générale. Ma délégation estime que vous vous êtes acquittée de votre mission avec beaucoup de professionnalisme et concrétisé pleinement les objectifs fixés par la Jamaïque au début de sa présidence.

Nous rendons également hommage à la façon dont le Conseil de sécurité a profité de la présence à l'Assemblée générale de nombreux ministres des affaires étrangères et d'autres membres de gouvernements de divers États. Il suffit de mentionner la réunion du Conseil de sécurité au niveau des ministres des affaires étrangères sur la question de la lutte contre le terrorisme; la participation des ministres des affaires étrangères de nombreux pays à la séance du Conseil sur l'Afghanistan; la séance du Conseil, avec la participation des membres du Comité politique de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, sur la République démocratique du Congo; et le débat sur la situation au Burundi, avec la participation de membres des gouvernements des États de la région.

Cette pratique nous paraît extrêmement utile. Nous pensons qu'il est très important qu'au mois de novembre, à la fois lors de séances officielles et lors de consultations du Conseil de sécurité, des questions tout à fait prioritaires ont été abordées, des questions ayant un rapport direct avec la mission principale du Conseil – le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous prenons note à cet effet des discussions régulières sur la situation en Afghanistan et dans un certain nombre d'États africains.

La séance avec le Président Nelson Mandela, au cours de laquelle nous avons discuté de la situation au Burundi, a été très utile. Des discussions très ouvertes et très précises ont eu lieu entre les membres du Conseil de sécurité et les Ministres des affaires étrangères de l'Éthiopie et de l'Érythrée. Le Conseil a également réagi de façon opportune aux élections au Kosovo, et il a adopté une importante résolution prorogeant le programme humanitaire en Iraq.

Madame la Présidente, je connais bien votre attachement particulier à la question de la protection des civils – surtout des femmes et des enfants – dans des situations de conflit et nous n'avons pas été déçus

par les séances officielles du Conseil de sécurité sur ces questions. Elles nous ont permis d'examiner une nouvelle fois des aspects d'une série de problèmes extrêmement difficiles relevant de la compétence du Conseil de sécurité.

De façon générale, le travail du Conseil, au mois de novembre, a été réfléchi et a visé à obtenir des résultats concrets. De nombreuses décisions pratiques ont été prises, et nous avons été en mesure d'examiner les questions inscrites à note ordre du jour de façon cohérente et exhaustive.

**Sir Jeremy Greenstock** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, ce n'est pas uniquement parce que vous assumez la présidence ce mois que je voudrais remercier la délégation jamaïcaine des efforts qu'elle a déployés au cours des dernières années pour apporter une voix très particulière aux activités du Conseil de sécurité, sous votre direction et celle de l'Ambassadeur Ward. Cela a été très important pour nous, et je pense que nous avons beaucoup appris grâce à vous et à la vision du Conseil de sécurité tel que vous le percevez, et donc, je ne vous remercie pas seulement pour ce mois, mais également pour les deux années de travail de la Jamaïque au Conseil.

Je voudrais vraiment parler de votre programme, tel qu'il figure dans la note que vous nous avez transmise, et continuer le débat, vu que – peut-être surtout depuis le 11 septembre – l'on note une impulsion croissante dans l'activité des Nations Unies, où le Conseil de sécurité assume un rôle essentiel. Mais nous ne faisons pas suffisamment de choses positives, même si de nombreuses choses que nous faisons sont positives.

Madame la Présidente, je pense que vous avez été très bien avisée de présenter, en tant que premier point à discuter après cela, la question de la transparence. Il est peut-être un peu ironique de savoir que nous allons avoir ce matin une discussion sur la transparence, avec un nombre pitoyable d'États Membres de l'ONU non membres du Conseil, présents avec nous. J'ai pensé que l'intérêt de tenir ce débat ouvert consistait à permettre aux États Membres de connaître la façon dont le Conseil de sécurité souhaitait refléter leurs préoccupations sur le fonctionnement du Conseil de sécurité.

En tout état de cause, la question de la transparence me paraît être le domaine essentiel où le

Conseil peut accroître son autorité et sa sensibilité aux influences extérieures, notamment des États Membres qui ne siègent pas au Conseil.

Madame la Présidente, nous devrions voir s'il existe des façons pour le Conseil d'avoir une interaction avec les États Membres autres que ceux que nous avons traditionnellement avec nous. Je pense qu'il en existe, et que nous devons adapter nos procédures et nos méthodes de travail. Nous commençons à parler davantage de façon informelle avec les États Membres à l'extérieur, et je pense que dans certains cas, cela commence à être fructueux. Je pense que le Comité contre le terrorisme est une question particulière qui ne crée pas nécessairement un précédent pouvant servir à d'autres questions.

J'ai été extrêmement frappé par la réaction favorable des États Membres au programme de large sensibilisation du Comité contre le terrorisme. Il est officieux, mais régulier, et il suscite une réaction des États Membres.

Ils sont venus aux réunions que nous avons tenues sur ces questions, non pas pour se plaindre du Conseil de sécurité – ce qu'ils auraient bien pu faire, compte tenu du caractère exceptionnel, me semble-t-il, de la résolution 1373 (2001) –, mais pour soulever les questions qu'ils ont à l'esprit concernant les aspects de fond de nos travaux. Il est clair que nous ne pouvons pas faire cela pour toutes les questions et, d'ailleurs, toutes les questions ne nécessitent pas une coopération dynamique de chaque État Membre. Mais c'est un domaine qui mérite d'être examiné plus en profondeur.

Cela pourrait être lié à une proposition différente que j'ai faite de temps en temps; s'agissant des questions où nous souhaitons voir l'application de nos résolutions aller de l'avant dans la transparence et ce, avec la coopération des États Membres, il pourrait être utile de désigner un membre du Conseil qui nous aiderait à faire avancer cette application. Si cela peut être fait dans la transparence avec le concours des membres – et en tant que Conseil nous ne pensons pas que chaque réunion transparente doit bénéficier de la participation de tous les membres du Conseil – et si nous adoptons face à cette question une démarche collective qui nous permette de nous comprendre, alors je pense que cela serait très utile.

Un autre trait, qui commence à se manifester de plus en plus au Conseil de sécurité, est le suivant : Nous aimons que les résolutions soient adoptées par

15 voix contre zéro. Je ne sais pas s'il s'agit là d'un nouveau sentiment. À l'évidence, nous aimons qu'il y ait un consensus et une unanimité, mais nous avons, par le passé, appliqué des résolutions même en cas de votes négatifs ou d'abstentions. Cependant, il y a quelque chose dans la relation entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale qui fait que le consensus est important, et la nature des travaux en cette période de millénaire et après le 11 septembre est telle que le Conseil de sécurité aime montrer son unanimité sur telle ou telle question parce que son autorité est renforcée lorsqu'il prend une décision à l'unanimité. Je crois que nous commençons à mieux nous comprendre sur ce point.

En conséquence, cela se prête peut-être à un élargissement de nos procédures qui nous permettrait d'exprimer notre unanimité par ce que nous faisons en dehors du Conseil et des séances officielles où les membres individuels ou les petits groupes du Conseil peuvent manifester les vues du Conseil sur des questions particulières. Vous avez raison, Madame la Présidente, de dire que c'est un processus à double voie. Il me semble qu'il nous faut faire preuve de prudence s'agissant des groupes des amis qui viennent très régulièrement nous informer comme s'ils en avaient le droit. Lorsque cela concerne directement une question, je pense que ce type d'interactions peut effectivement avoir lieu. Mais je ne pense pas que nous devrions l'officialiser. Je pense que nous devrions aborder cet aspect au cas par cas et de manière à servir l'objectif d'une question comme telle qu'elle se présente au moment considéré.

S'agissant des informations journalistiques, nous allons prêter attention aux médias; et je crois que nous le devons. Mais soyons responsables à cet égard. Je n'aimerais pas que le Conseil réponde de temps en temps à certains éléments de la presse britannique qui peuvent faire preuve de la plus grande irresponsabilité. Mais une presse responsable et fiable est une importante source de commentaires et de contributions factuelles, et je crois que nous devons répondre à ses demandes.

S'agissant des ministres, ma réponse est « oui », dans une certaine mesure. Je crois que la valeur des débats ministériels découle souvent de leur rareté et du fait qu'ils donnent une impulsion particulière à l'examen de telle ou telle question à tel ou tel moment. Je ne crois pas que nous devrions organiser ces séances sur une base régulière. Les débats ministériels doivent

toujours être bien préparés pour que l'issue en soit solide et non pas banale. Le fait de tenir un débat, en lui-même, ne suffit pas pour faire avancer l'examen d'une question.

Une autre vérité sur le Conseil de sécurité et l'Organisation des Nations Unies en général est celle-ci : s'il ne projette pas un message puissant à un moment donné, les ministres n'y prêtent pas attention. Nos gouvernements ne prêtent pas attention à l'Organisation des Nations Unies à moins que cela affecte directement leurs intérêts nationaux à tel ou tel moment. Il me semble donc que nous devons être prudents dans notre décision d'organiser un débat ministériel, mais nous devons aussi encourager nos ministres à montrer un intérêt accru pour le Conseil de sécurité parce que ce que nous faisons est juste et nous avons besoin que nos gouvernements nous fournissent une réponse ministérielle, que celle-ci provienne des capitales ou d'un débat.

S'agissant des débats thématiques, je crains que nous risquions d'en faire trop. Nous devons faire progresser les thèmes existants afin d'obtenir des résultats. Ces questions doivent être intégrées par le biais d'une interaction entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et le Secrétaire général. Lorsque nous avons fait avancer un thème, cela revient à inviter le Secrétariat et les institutions de l'Organisation des Nations Unies à intégrer nos propos dans leurs propres travaux et à nous les renvoyer avec des questions soulevées sur tel ou tel sujet.

Ceci est également valable pour l'Assemblée générale. J'aimerais vous donner un petit exemple. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont toujours exécuté la violence exercée contre des civils. Mais où mentionne-t-on dans le projet de document actuel sur le règlement pacifique de la question de la Palestine notre aversion de la violence exercée contre les civils en général? Cela ne s'y trouve pas. Je pense donc que le Conseil de sécurité doit veiller à ce que les thèmes que nous examinons soient intégrés dans les questions spécifiques où nous manifestons notre opinion.

Si nous faisons progresser toutes ces questions – et toutes les autres qui seront soulevées ce matin –, je crois que nous allons accroître l'impulsion donnée à un Conseil de sécurité de plus en plus opérationnel, ce qui sera une bonne chose pour nous en tant que Conseil et

en ce qui concerne nos relations avec les États membres.

**M. Corr** (Irlande) (*parle en anglais*) : J'aimerais tout d'abord vous remercier, Madame la Présidente, ainsi que la présidence, d'avoir organisé cette séance ouverte de récapitulation. Ces réunions de récapitulation ne sont pas seulement précieuses parce qu'elles nous permettent de remercier la présidence pour les travaux qu'elle a accomplis durant le mois précédent mais aussi parce que, comme vous le savez, cela nous permet de réfléchir sur le travail accompli par le Conseil pendant le mois, et au cours d'une séance publique.

Je commencerais par vous remercier pour votre présidence particulièrement ambitieuse, riche en objectifs, articulée par un ordre du jour clair. Ma délégation estime que dans tous ces domaines, vous avez accompli ces tâches avec succès et nous l'apprécions vivement.

Au début du mois, la présidence jamaïcaine s'est donnée pour objectif d'appuyer des initiatives qui, selon nous, encouragent au mieux la paix et la sécurité durables. J'aimerais me concentrer sur ces domaines avant d'évoquer d'autres questions soulevées par l'Ambassadeur Greenstock et d'autres.

L'Irlande se félicite du fait que la présidence jamaïcaine se soit concentrée sur les problèmes africains. S'agissant de la République démocratique du Congo, nous avons eu une réunion très utile avec les ministres du Comité politique créé par l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Cette réunion a donné lieu à un échange de vues tranchées – mais un débat réel et vigoureux est une bonne chose – et le Conseil a adopté une résolution très utile, qui permet à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo de poursuivre ses travaux.

La deuxième réunion publique, qui a également été très utile, comme on l'a déjà dit, a réuni les ministres de l'Initiative régionale de paix sur le Burundi. Dans les cas de la République démocratique du Congo et du Burundi, le Conseil a pu débattre et communiquer avec les ministres, mais a pu également montrer notre engagement, notre participation et exprimer nos vues sur tout un éventail de questions. La réunion sur le Burundi avec le Président Mandela, en particulier, nous a permis de remercier le Président pour son rôle capital de facilitateur.

Pour ce qui est de l'Éthiopie et de l'Érythrée ainsi que du rôle de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), nous avons également eu une réunion très utile ce mois-ci avec des ministres de ces deux pays. Cette réunion nous a donné la possibilité d'insister sur l'importance que le Conseil accorde à l'élimination des obstacles qui entravent les activités de la Force, et de donner des détails précis sur les préoccupations que nous pouvions avoir. Nous avons également pu prendre connaissance de leurs propres préoccupations.

S'agissant de l'Afghanistan, la présidence a naturellement et à juste titre veillé à ce que le Conseil entende régulièrement des exposés, et à ce que nous ayons la possibilité de débattre de la situation humanitaire. Elle a également fait en sorte que nous ayons des discussions plus approfondies sur des questions plus larges qui, je pense, n'ont pu qu'être très utiles à M. Brahimi durant la période qui a précédé la réunion de Bonn. La question humanitaire, bien sûr, a été cruciale dans nos discussions au cours du mois. Non seulement le Secrétariat a eu la possibilité de faire des exposés devant le Conseil, mais le Conseil a aussi pu exprimer ses propres préoccupations quant à la question de la sécurité alimentaire pour les civils et des droits qui découlent du droit humanitaire non seulement des civils mais également des personnes qui cherchent à se rendre et de celles qui rendent les armes, comme le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) nous l'a rappelé au cours des dernières semaines.

Je tiens à rendre un hommage particulier à la Jamaïque à propos d'une autre question, celle du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix. Encore une fois, cela vaut non seulement pour le mois de sa présidence mais également pour la période qui l'a précédé. Il est juste à ce stade de rendre un hommage particulier à l'Ambassadeur Ward pour le travail qu'il a accompli dans ce domaine pendant ce mois et au cours des dernières semaines.

Madame la Présidente, je voudrais maintenant aborder brièvement certaines des questions soulevées dans votre document. Sur le plan normatif, l'Irlande a estimé très utiles les débats sur « Les enfants et les conflits armés » et sur la « Protection des civils dans les conflits armés ». Au cours de ces débats, nous avons pu présenter clairement nos vues et éclaircir des questions très importantes, non seulement pour le

Conseil mais également pour le travail de l'Organisation.

S'agissant de la transparence, ma délégation a toujours appuyé vigoureusement cet élément clef, notamment dans le cadre des séances publiques.

Quant à la question des débats normatifs, il faut faire deux mises en garde qui nous semblent importantes, et elles font écho à certains des commentaires faits par l'Ambassadeur Greenstock. Étant donné que le Conseil est devenu engagé dans un si grand nombre de questions au cours des dernières années – et c'est un processus dont le rythme, de toute évidence, s'accroît –, il est donc naturel et juste que l'ONU lui demande d'intégrer le cadre normatif dans ses travaux. La difficulté qui se pose, bien sûr, c'est que le Conseil dispose d'un temps limité chaque mois pour examiner l'ensemble des questions qui lui sont soumises. Il est clair que, s'il est vrai que le travail normatif est essentiel, en même temps le Conseil ne devrait pas faire ce qui relève de la compétence d'autres organes de l'ONU, que ce soit l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, les institutions spécialisées ou autres. Le Conseil a son propre rôle, qui lui a été confié par la Charte. Il ne peut pas faire ou refaire ce qui devrait être fait ou est fait ailleurs. S'il le faisait, il diluerait ses obligations propres principales au titre de la Charte, et il diminuerait aussi, paradoxalement, le rôle distinct et légitime qui revient aux autres organes de l'ONU dans ces domaines.

Cela ne veut cependant pas dire que le rôle normatif n'est pas crucial ou que nous ne devrions pas en parler, comme nous l'avons fait de façon approfondie ce mois-ci dans des domaines clefs. Mais cela veut dire que la question capitale, c'est que le Conseil doit veiller à ce que dans les domaines thématiques pour lesquels un cadre normatif a été convenu – qu'il s'agisse du maintien de la paix, de la consolidation de la paix, des enfants, des questions sexospécifiques, des questions humanitaires ou autres – le rôle central du Conseil soit de faire en sorte que ce qui a déjà été décidé soit pleinement intégré sur le plan opérationnel dans ses propres travaux. Ceci est vrai notamment pour des questions comme le maintien ou le rétablissement de la paix, par exemple en République démocratique du Congo ou en Sierra Leone, où un vaste éventail d'exigences entre en jeu. Ce que nous devons faire, question par question, situation par

situation, c'est de faire en sorte que ce qui a déjà été convenu soit pleinement mis en oeuvre.

La difficulté consiste à déterminer comment nous pouvons le faire, étant donné les contraintes de temps qui s'imposent au Conseil. On pourrait par exemple créer un comité, ou confier à un membre du Conseil la tâche d'assurer le suivi de ces questions et de nous en faire rapport par la suite. Il y a beaucoup de possibilités à cet égard. Cependant, il est évident qu'il y a une lacune dans ce domaine.

Une autre brève remarque que je voudrais faire concerne la charge de travail du Conseil. De l'avis de ma délégation, cette charge est trop élevée et, parfois, le Conseil a trop peu de temps lorsqu'il examine un grand nombre des questions dont il est saisi. Nous devons revoir attentivement notre ordre du jour et nos procédures. Est-il nécessaire, par exemple, de créer formellement des comités pour filtrer les questions avant la tenue des débats? Devons-nous limiter la durée des interventions? Quelle que soit la réponse, il y a un problème à cet égard, et nous estimons qu'il doit être réglé.

Je voudrais faire une dernière observation à ce sujet, et elle a trait au rôle du Secrétariat. J'estime que le Secrétariat agit de façon héroïque – non seulement pour le Conseil mais aussi pour l'ensemble de l'Organisation. Il serait peut-être utile d'envisager à nouveau la possibilité que le Secrétariat ait une unité d'analyse et de recherche qui étudie toutes ces différentes tendances – normatives, thématiques et fonctionnelles – dans le but de les intégrer dans un cadre qui lui permette de répondre aux exigences du Conseil.

Pour ce qui est de la question des rapports transmis à la presse, nous partageons pleinement le point de vue selon lequel il doit y avoir des exposés dans ce domaine et qu'il n'est pas sage que le Conseil ou que certains membres du Conseil aient à agir uniquement sur la base des exposés à la presse.

En ce qui concerne les réunions ministérielles, nous estimons que cette pratique est très utile, surtout durant la semaine ministérielle. Les séances de ce mois sur la lutte contre le terrorisme et sur l'Afghanistan ont été très utiles. Mais, comme cela a déjà été dit, il y a un risque d'établir une hiérarchie dans l'importance des séances du Conseil. Toutes les séances du Conseil sont importantes; il faut donc faire preuve, à cet égard, de tact et de sagesse, tout en comprenant pleinement qu'il

est important de tenir des réunions ministérielles de temps à autres.

Pour terminer, ma délégation estime que le programme de travail de la présidence était excellent ce mois-ci, et nous tenons à vous remercier sincèrement, Madame la Présidente, ainsi que toute l'équipe de la Jamaïque. Je voudrais également reprendre ce qui a été dit plus tôt, à savoir que lorsque la Jamaïque quittera le Conseil de sécurité à la fin de l'année, à nous tous qui resterons vous allez nous manquer. Nous avons beaucoup admiré la créativité, l'indépendance et la détermination que la Jamaïque a apportées aux travaux du Conseil, et nous vous rendons un hommage sincère pour votre contribution.

**M. Jerandi** (Tunisie) : Je souhaiterais, Madame la Présidente, à l'instar de mes collègues, vous exprimer toutes les félicitations de ma délégation pour la manière avec laquelle vous avez conduit les travaux de notre Conseil tout au long du mois de novembre. La relecture du programme de travail, dont vous avez assuré la parfaite exécution, rend compte des objectifs que vous vous êtes assignés dès le début du mois, et que vous avez relatés dans le document que vous avez bien voulu mettre à notre disposition. Nous vous en félicitons.

Nous avons tenu des séances de consultation ainsi que des réunions publiques sur les différents points à l'ordre du jour du Conseil. Les thèmes, concernant les enfants dans les conflits ou encore les civils dans les conflits armés, débattus en séances publiques du Conseil sont venus en fait consolider la vision de notre délégation, à savoir que lorsqu'il s'agit de traiter une crise ou un conflit, ou même une situation de tension intra ou interétatique, il faudrait surtout tenir dûment compte des implications connexes de ces conflits et des décisions du Conseil dans leurs dimensions humaines, sociales et régionales ou sous-régionales sur les situations à l'examen.

Nous sommes donc de votre avis, Madame la Présidente, que les enfants et les populations civiles en temps de conflit doivent bénéficier de tout l'intérêt de notre Conseil, aussi bien lors de l'examen de ces cas précis que lors de la prise de décisions.

Concernant justement les questions à l'examen par le Conseil, nous trouvons pertinente la pratique de tenir des séances d'information régulières, notamment sur les situations qu'on peut qualifier de « chaudes », comme c'est le cas actuellement de l'Afghanistan. On

se demande d'ailleurs pourquoi cette pratique ne s'applique pas à la situation qui prévaut dans les territoires palestiniens occupés. Il n'est pas besoin de rappeler que le conflit qui s'y déroule est le plus long de l'histoire moderne, mais c'est pourtant le conflit qui bénéficie le moins de l'attention du Conseil de sécurité. Qu'il y ait des démarches, des initiatives ici ou là pour résoudre le conflit, et surtout la tension qui prévaut dans la région, ne doit pas empêcher les membres du Conseil d'être informés et de discuter aussi bien de ces démarches que de la réalité sur le terrain qui est très souvent déformée par certains médias. Et je réponds là à l'idée que vous avez évoquée, à savoir que les membres du Conseil reçoivent le plus souvent des informations sur certaines initiatives par la voie des médias. Pour ma délégation, les médias jouent certainement un rôle important, mais cela n'est pas suffisant pour que le Conseil puisse remplir convenablement son mandat.

Nous convenons également, dans ce même ordre d'idées, que le Conseil doit utiliser tous les moyens pour être à l'écoute des États Membres, que cela soit par l'intermédiaire d'organisations régionales ou sous-régionales, qui font, à l'instar de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), un travail merveilleux notamment dans la gestion des conflits en Afrique de l'Ouest.

S'agissant de l'Afrique, ma délégation est satisfaite de voir le continent et ses préoccupations occuper une place importante dans les activités du Conseil. Je ne vous cache pas, Madame la Présidente, que j'aurais également bien aimé que le Conseil ne s'occupe pas de l'Afrique, qu'il n'y ait pas de conflits en Afrique pour que le Conseil ait besoin de s'en occuper. Nous nous réjouissons tout de même du fait que le Conseil associe davantage les États et parties concernés à l'examen des questions dont il est saisi.

Nous nous félicitons particulièrement des relations de partenariat que le Conseil a forgées ces deux dernières années avec le Comité politique pour la mise en oeuvre de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, l'Initiative régionale pour la paix au Burundi, et la CEDEAO. Les réunions qui se sont tenues dans le cadre de ces partenariats, y compris celles tenues sous votre présidence, Madame la Présidente, ont prouvé leur utilité certaine. Nous encourageons la préservation de cette tradition.

Pour ce qui est des réunions du Conseil à un niveau ministériel, nous concevons qu'elles sont utiles, notamment sur des questions d'une grande importance pour la paix et la sécurité internationales. Il est presque devenu une habitude que les membres du Conseil se réunissent au moins au niveau ministériel durant le débat général de l'Assemblée générale, mais nous croyons qu'une à deux réunions de ce niveau au cours de l'année, notamment sur des thèmes majeurs, seraient d'un apport positif.

Ce sont là, Madame la Présidente, quelques réflexions dont j'ai voulu vous faire part à la fin de votre présidence du Conseil, dont je n'hésiterais pas à souligner encore une fois qu'elle a été excellente grâce à vos qualités diplomatiques, à votre sagesse, ainsi qu'au professionnalisme de votre délégation.

**M. Chowdhury** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Au cours du mois écoulé, Madame la Présidente, vous avez dirigé nos travaux avec sagesse, compétence et détermination. Vous avez apporté vos qualités prodigieuses à vos responsabilités, qualités que reflètent également les remarques que vous avez faites aujourd'hui. Vous méritez tous nos éloges. Nous rendons également hommage à l'Ambassadeur Ward et aux autres membres de votre mission pour leur excellent travail. Le travail accompli sous cette présidence a vraiment été remarquable.

La distribution de votre document énonçant les objectifs du mois a été une innovation utile, qui a permis au Conseil de se concentrer sur les questions qui devaient être suivies pendant le mois. Ce document est maintenant un point de référence par rapport auquel nous évaluons notre travail du mois de novembre et réfléchissons au suivi. Au cours de ce mois, un certain nombre de résolutions décisives ont été adoptées, et ceci, en grande partie grâce à votre initiative novatrice. Vous avez fixé une douzaine d'objectifs. Je vais signaler ceux qui me paraissent les plus importants.

Pour ce qui est de la situation en République démocratique du Congo, la réunion ministérielle avec les parties au processus de Lusaka a été marquée par une percée importante, l'engagement du Rassemblement congolais pour la démocratie à démilitariser Kisangani. Le Conseil devra s'attacher à atteindre cet objectif poursuivi de longue date. La résolution 1304 (2000) reste essentiellement lettre morte. Il faut continuer par tous les moyens à appliquer la résolution 1376 (2001). Le cas échéant, le Conseil

doit accentuer les pressions sur toutes les parties pour faciliter le déploiement de la phase III de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo.

Des progrès ont été accomplis pour ce qui est du fonctionnement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée. Néanmoins, le processus de paix est menacé par l'hostilité croissante entre Addis-Abeba et Asmara. La violation de la zone démilitarisée s'inscrit dans une évolution négative de la situation. Nous devons solliciter les conseils du Secrétaire général sur la ligne de conduite éventuelle à suivre. Une mission du Conseil dans la région contribuerait peut-être à calmer la situation.

En ce qui concerne l'Afghanistan, ce pays a bien sûr dominé notre ordre du jour pendant tout le mois. L'ONU a assumé le rôle central que recommandait l'Assemblée générale. Sans préjuger des efforts en cours, je voudrais, à cet égard, soulever la question des capacités de maintien de la paix de l'ONU. Nos chefs d'État et de gouvernement ont pris un engagement solennel l'année dernière en la matière. Le fait est que le rôle du Conseil en Afghanistan reste limité. Là aussi, la capacité de l'ONU de réagir rapidement face à une situation de conflit reste douteuse. Cette responsabilité a dû être assumée par une coalition de volontaires. L'évolution de la situation sur le terrain devance la capacité de l'ONU de mettre rapidement en place une opération de maintien de la paix.

Ceci m'amène à la question thématique et opérationnelle des opérations de maintien de la paix. Ma délégation apprécie le temps que votre présidence, Madame la Présidente, a consacré au Groupe de travail. Toutefois, je crois comprendre qu'il n'existe pas de consensus sur une réponse favorable à la demande faite par les pays fournisseurs de contingents de constituer des comités spécifiques aux missions.

Il serait dommage que le Conseil revienne sur les engagements qu'il a pris dans ses dernières déclarations présidentielles et dans ses résolutions. Je voudrais préciser un point – et je le fais au nom du pays qui fournit le plus de contingents. Le Bangladesh appuie avec force le projet de texte présenté par l'Ambassadeur Ward en sa qualité de Président du Groupe de travail. La résolution 1353 (2000) a reconnu le partenariat avec les pays fournisseurs de contingents. En tant que pays fournisseurs de contingents – fournisseurs d'unités constituées – nous nous

intéressons vivement aux missions en question. Nous cherchons donc un cadre institutionnel qui encourage le partenariat. En demandant un tel cadre, les pays fournisseurs de contingents visent un objectif commun qui consiste à mener des opérations de maintien de la paix fructueuses.

Ma dernière remarque porte sur la relation entre le Conseil et le reste du monde. Le Conseil assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité. Mais ce n'est pas sa responsabilité exclusive. Nous avons besoin d'un partenariat avec l'ensemble des Membres de l'ONU – l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et autres parties prenantes, y compris les organisations non gouvernementales. Au sein du système des Nations Unies, ceci pourrait, et en fait, devrait, être fait dans le cadre de la Charte, comme cela a été dit.

Pour intéresser le monde extérieur aux travaux de l'ONU, il faudrait sans doute recourir davantage aux séances publiques. Nous devons nous-mêmes montrer au reste du monde que nous sommes pertinents. Le Conseil doit sortir de la salle de consultations. En soulignant ce point, je me réfère au débat sur la question qui a eu lieu en janvier sous la présidence de l'Ambassadeur Mahbubani. Il est essentiel que nos travaux soient plus transparents si nous voulons que le monde nous écoute et nous entende – je me fais l'écho des sentiments exprimés par l'Ambassadeur Greenstock aujourd'hui. Mais comment procéder? Des délibérations improvisées rendraient-elles les travaux du Conseil plus interactifs? Devons-nous cesser de réaffirmer nos positions nationales uniquement dans des déclarations officielles? Si nous trouvons les réponses à ces questions, notre prestation n'en serait que plus gratifiante.

Nous devons explorer les voies et moyens d'établir un dialogue de fond avec l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, ainsi qu'avec les autres fonds et programmes. Il faut poursuivre l'initiative de Sir Jeremy Greenstock en faveur de réunions conjointes avec le Conseil économique et social.

Les réunions de formule Arria ont été utilisées avec succès. Cette formule a favorisé en particulier l'interaction avec les organisations non gouvernementales. Le Conseil doit organiser des échanges d'informations et de vues périodiques avec

les acteurs non gouvernementaux chargés des droits de l'homme et des questions humanitaires, ainsi qu'avec ceux qui s'occupent de la prise en compte des sexospécificités. Ce sont des partenaires précieux ayant des capacités inégalées. Nous devons aussi établir des liens plus larges avec les groupes de réflexion. Nous avons tous trouvé la conférence d'hier très utile. Cette initiative, survenant après le forum sur les démarches régionales parrainé par l'Ambassadeur Valdivieso, est une tendance tout à fait positive.

Personnellement, je voudrais dire que je suis le membre le plus récent, mais que j'ai eu la chance que ma période d'initiation ait eu lieu sous votre direction, Madame la Présidente. Il y a quelques jours dans cette salle, Olara Otunnu a lu un texte d'une chanson Bob Marley. Aujourd'hui, alors que le flambeau passe au Mali, permettez-moi de citer un autre grand chanteur très proche de votre pays, Harry Belafonte, et de dire : « Jamaica, farewell ».

**M. Doutriaux** (France) : Madame la Présidente, la France ne vous dira jamais « Au revoir », comme dans la chanson, parce que vous allez rester évidemment avec nous au-delà de ce mois de présidence, et comme l'ont dit d'autres collègues auparavant, votre marque et la marque de votre pays sur les travaux du Conseil de sécurité et de l'ONU vont au-delà de ce seul mois, qui a cependant été excellent. Je prends deux exemples, le travail inlassable que vous avez consacré à la cause des enfants et à la préparation du Sommet mondial pour les enfants, et puis tout le travail fait, bien au-delà de ce mois-là, par votre Représentant permanent adjoint, M. Ward, dans le domaine de la coopération avec les pays fournisseurs de contingents. Je crois que dans ces deux domaines-là, l'action de la Jamaïque et de la Mission jamaïcaine ici ira au-delà de ce seul mois – cependant substantiel – de présidence.

Madame la Présidente, vous nous avez soumis un document auquel je voudrais apporter quelques commentaires. Le premier porte sur la transparence. Je crois que vous avez raison de continuer à insister sur l'amélioration de la transparence des travaux du Conseil. Beaucoup d'efforts ont été réalisés depuis un ou deux ans, et nous devons continuer sur cette voie. Je crois que nous répondons de mieux en mieux à la demande des non-membres du Conseil d'avoir un dialogue interactif avec eux.

Certes, les réunions transparentes, ouvertes, sont parfois un peu formelles, il y a parfois un peu trop de répétition de discours nationaux, comme d'autres l'ont dit. Il faudrait que chacun d'entre nous puisse faire un effort, nous membres du Conseil, mais aussi les non-membres du Conseil, de manière à ce que cela soit moins formel, davantage interactif. Alors il existe de nombreux procédés possibles, cela peut passer aussi, comme l'ont dit d'autres, par des réunions avec d'autres organes, comme par exemple l'excellente proposition de l'Ambassadeur Greenstock d'une rencontre informelle avec le Conseil économique et social, ou éventuellement avec la présidence de l'Assemblée générale. Cela passe aussi par les réunions fermées avec des groupes de pays, comme nous l'avons fait à plusieurs reprises avec les signataires de l'Accord de Lusaka, ou avec le processus d'Arusha sur le Burundi, ou avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, à propos de la Sierra Leone et de la région d'Afrique de l'Ouest. Donc nous devons continuer dans ce sens-là.

Mais je voudrais particulièrement insister sur le dialogue du Conseil de sécurité avec les pays fournisseurs de contingents, et nous pensons qu'il faut aller plus loin, sur la base des recommandations du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, dirigé par l'Ambassadeur Ward. Et comme vient de le dire l'Ambassadeur du Bangladesh, il faudrait que nous puissions continuer à avancer. La France, depuis plusieurs mois, suggère que sur les grosses opérations de maintien de la paix, nous puissions avoir des organes subsidiaires du Conseil dans le cadre desquels s'établirait un dialogue régulier entre les membres du Conseil et les fournisseurs de contingents. Nous pensons donc qu'il faut poursuivre la réflexion entamée par le Groupe Ward et peut-être, comme l'un d'entre nous l'a proposé, que ce Groupe puisse poursuivre ses activités l'année prochaine, de manière à aller plus loin dans le dialogue avec les fournisseurs de contingents. En fait, si nous faisons cette proposition, c'est très simple, c'est parce qu'on peut faire du maintien de la paix si on a des contingents disponibles pour mener des opérations de maintien de la paix. D'où l'intérêt d'un dialogue très régulier avec les pays fournisseurs de contingents.

Madame la Présidente, dans votre note, vous évoquez aussi les exposés que pourrait recevoir le Conseil d'États Membres, d'organisations et également des groupes d'amis. S'agissant des groupes d'amis, il y

a parfois des interrogations sur leur utilité. Je rappelle que les groupes d'amis associent certains membres du Conseil et également certains non-membres du Conseil. Ce qui est une manière là aussi de dialoguer avec les non-membres du Conseil, Membres de l'ONU. Cela participe donc aussi à cet esprit de transparence et de dialogue. Mais, bien entendu, les groupes d'amis ne sont pas là pour faire le travail du Conseil. Il faut que ceci soit clair. Le Conseil a des responsabilités et il doit pleinement les assumer, et rien n'empêche un groupe d'amis ou le coordonnateur d'un groupe d'amis de pleinement informer le Conseil, lorsque c'est nécessaire, sur les activités de ces groupes d'amis. Je crois que l'intérêt des groupes d'amis, c'est de rassembler des pays particulièrement intéressés par une crise pour voir comment ces pays – et également les fournisseurs de contingents, dans l'hypothèse où il y a une opération de maintien de la paix pour un conflit déterminé –, peuvent agir ensemble de manière utile pour la cause de la paix dans la région concernée.

Une ultime remarque portera sur les réunions ministérielles. Là aussi, on constate que dans la pratique, chaque année, en marge de la semaine ministérielle de l'Assemblée générale, les ministres se rencontrent. Je crois que depuis un certain nombre d'années c'est le cas. Faut-il formaliser ces rencontres? Il ne faut sans doute pas les formaliser, mais il faut reconnaître en même temps que ces réunions ont lieu quasiment systématiquement chaque année au moment de la semaine ministérielle. Ce qu'il faut effectivement, comme l'ont dit d'autres, c'est que ces réunions soient bien préparées, aboutissent à un résultat utile et portent sur un thème bien circonscrit et bien lié aux activités du Conseil de sécurité.

Dernier point, sur les débats thématiques. Certes, un certain nombre de débats thématiques, dès lors qu'ils intéressent effectivement la compétence du Conseil de sécurité, sont très utiles. Comment peuvent-ils être reliés avec les situations de conflit? Tout dépend des débats thématiques. Je pense que le débat thématique sur la protection des enfants dans les conflits armés a été très utile, dans la mesure où dans les conflits que nous traitons ici au Conseil de sécurité se pose ce problème : en République démocratique du Congo, dans les Grands Lacs, en Sierra Leone. Et c'est ainsi que nous pouvons utiliser la résolution qui a été adoptée sous la présidence de la Jamaïque sur la protection des enfants dans les conflits armés pour les conflits dont est saisi le Conseil de sécurité. Mais,

d'une manière générale, nous devons quand même bien veiller à respecter la compétence de l'Assemblée générale. Je me souviens que dans le passé, sur certains débats thématiques, certains non membres du Conseil qui avaient été invités à participer à ces débats, avaient fait valoir qu'il fallait que le Conseil de sécurité évite d'empiéter sur les compétences de l'Assemblée générale.

Je vous remercie encore une fois, Madame la Présidente, pour ce programme très complet que nous avons eu au mois de novembre. Je vous remercie également pour cette note très utile, qui nous a permis de répondre à quelques-unes des questions que vous nous avez posées.

**M. Chen Xu** (Chine) (*parle en chinois*) : Plusieurs éléments hors du commun ont marqué notre travail en novembre. Tout d'abord, de grands changements sont intervenus dans la situation en Afghanistan. Bien que le programme du Conseil ait été très serré ce mois-ci, la présidence a quand même organisé des séances d'information et des discussions opportunes. Cela illustre l'importance que nous attachons à la question de l'Afghanistan. Nous sommes parvenus à de bons résultats.

Un autre élément qui a rendu le mois de novembre exceptionnel est le bon usage que nous avons fait de la présence à New York des ministres des affaires étrangères à l'occasion du débat général de l'Assemblée générale, pour organiser une série de séances importantes qui ont eu des résultats probants, en particulier concernant la situation en Afrique.

Un troisième aspect qui a fait du mois de novembre un mois tout à fait particulier est le fait que l'activité du Conseil s'est déroulée de façon plus transparente, et a été très soigneusement et méticuleusement préparée par le Président. Nous avons établi notre plan de travail au début du mois, et à présent, à la fin du mois, nous le concluons par une session récapitulative. La présidence a aussi distribué des documents écrits à cette fin. Nous voudrions aussi vous exprimer notre reconnaissance, Madame la Présidente, et à votre Mission, pour l'excellent travail réalisé durant ce mois.

Je voudrais faire trois brefs commentaires, pour examiner les objectifs que nous avons fixés pour ce mois.

Tout d'abord, ainsi que je l'ai mentionné, le bon usage de la présence des ministres à l'occasion de l'Assemblée générale pour organiser des séances consacrées à l'examen de questions importantes permet de renforcer les contacts directs entre le Conseil de sécurité et les dirigeants de divers pays, et de promouvoir la résolution de questions spécifiques. Cela vaut la peine de réfléchir à notre expérience en la matière et d'y accorder quelque importance. Bien sûr, la question de savoir s'il est nécessaire d'organiser régulièrement des réunions ministérielles durant la session plénière de l'Assemblée générale devra être tranchée pour l'essentiel en fonction des circonstances et des nécessités dominantes.

Deuxièmement, nous sommes favorables à ce que le Conseil de sécurité accorde plus d'attention aux avis et aux recommandations des parties concernées par les questions à son ordre du jour. La délégation chinoise a toujours dit qu'avant de prendre des décisions importantes, le Conseil de sécurité devait se donner la possibilité d'entendre l'avis des non-membres. Nous espérons que nous serons capables d'arriver à un consensus sur cette question et que nous parviendrons à le mettre en œuvre.

À présent, nous procédons à diverses formalités telles que des séances privées officielles, des rencontres selon la formule Arria et des contacts directs entre la présidence et les parties concernées. Elle peuvent toutes être utilisées à bon escient. Nous appuyons aussi le renforcement de la coopération et de la communication entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat. Nous apprécions également les efforts faits par l'Ambassadeur Ward qui préside le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix. Nous croyons que les discussions du Groupe de travail auront un effet positif.

Troisièmement, le Conseil de sécurité a tenu ce mois-ci des débats thématiques tels que celui sur les enfants dans les conflits armés et la protection des civils dans les conflits armés. Ces questions ont beaucoup d'éléments en commun, y compris les mesures et recommandations faites à leur sujet. À condition que le résultat global n'en souffre pas, ce serait une bonne idée de réunir les questions liées et de les discuter en même temps, ce qui pourrait renforcer notre efficacité et éviter les redites. Le résultat serait encore meilleur que celui que nous avons pour l'instant.

Quant au Conseil de sécurité, la meilleure manière pour lui de protéger les civils est de redoubler d'efforts pour mettre fin aux conflits aussi vite que possible. Parallèlement, nous sommes également favorables à l'amélioration de la coordination et de la coopération entre le Conseil de sécurité et d'autres organes de l'ONU afin que nous puissions mettre nos efforts en commun pour résoudre les problèmes dont nous sommes saisis.

**M. Mahhubani** (Singapour) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de commencer par vous féliciter, Madame, d'avoir organisé cette séance de récapitulation.

En réalité, j'aimerais commencer par demander à mes collègues d'essayer autant que possible d'institutionnaliser ces séances de récapitulation, parce qu'elles peuvent être utiles à bien des égards. Premièrement, bien sûr, nous pouvons passer en revue ce que nous avons fait, ce en quoi nous avons réussi et ce en quoi nous avons échoué au cours du mois. Deuxièmement, je pense que nous pouvons également réfléchir aux tendances à long terme et à la façon dont nos travaux évoluent à long terme. Troisièmement, et c'est tout aussi important, c'est probablement la seule occasion que nous avons pendant le mois de réfléchir à la manière d'améliorer les travaux du Conseil. De toute évidence, nous devons créer une espèce de culture d'innovation au sein du Conseil. Les séances de ce genre, si elles sont institutionnalisées, peuvent fournir l'occasion de le faire.

Mais pour faire cela, à un certain moment, nous devons avoir une discussion très profonde au sein du Conseil sur ce que sont exactement nos priorités. Je note que l'Ambassadeur Chowdhury, du Bangladesh, a dit que notre responsabilité principale est de faire face aux menaces à la paix et la sécurité internationales, mais sommes-nous fondamentalement un organe délibérant, un organe législatif ou un organe opérationnel? Je pense que nous sommes un peu des trois, mais nous devons déterminer ce que sont nos priorités; alors nous pourrions décider comment nous utilisons notre temps. J'espère qu'à un certain point, nous aurons une discussion de cette nature.

À cet égard, je dois dire que, comme l'Ambassadeur Greenstock, je regrette le manque de participation des États Membres à la présent réunion. C'est, malheureusement, un mauvais signe et c'est d'autant plus triste qu'en ouvrant cette séance aux États

Membres, nous pensions que nous pourrions, d'une certaine manière, les faire participer. Mais nous ne l'avons pas encore fait. Je voudrais également demander aux États Membres qui ne sont pas présents ici de prendre ces séances de récapitulation plus au sérieux.

Par exemple, nous sommes en pleine session plénière de l'Assemblée générale et l'on m'a dit qu'au cours d'une des discussions en Troisième Commission, il y avait apparemment une tentative de mentionner une résolution du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Plusieurs membres de l'Assemblée générale ont dit : « Non, c'est le travail du Conseil de sécurité. Nous n'allons pas souscrire à ce que le Conseil de sécurité fait. » Je pense que cela démontre qu'il existe une fracture tout à fait malsaine entre le Conseil de sécurité et le reste de la communauté de l'Organisation des Nations Unies. Le représentant de la France s'est aussi référé à cela. Nous devons réduire cette fracture. Peut-être une façon de le faire passe-t-elle par ces séances de récapitulation en les rendant plus ouvertes et interactives. De cette manière, nous pourrions probablement faire participer les non-membres.

En ce qui concerne les travaux de ce mois, Madame, vous avez reçu tellement d'éloges que je ne suis pas certain de pouvoir y ajouter grand-chose. Ce qui nous a réellement impressionné, c'est votre gestion du temps. De plus en plus, franchement, dans les travaux du Conseil, le bien le plus précieux dont nous disposons est le temps. En fait, nous trouvons que depuis que nous faisons partie du Conseil, il est comme une éponge, absorbant tout notre temps. Nous éprouvons simplement beaucoup de difficultés à gérer toutes nos autres obligations, mais vous, Madame, vous l'avez fait brillamment au cours d'un mois où vous avez également dû vous occuper de la semaine ministérielle et, bien sûr, tenir compte du congé de Thanksgiving. Donc, au cours d'un mois très tronqué, vous avez fourni une quantité énorme de travail et nous vous en félicitons. Naturellement, nous vous félicitons d'avoir rédigé, en tout début de mois, un document sur les objectifs de la présidence et, à la fin du mois, des notes pour la séance de récapitulation. Ce genre de démarche systématique, nous l'espérons, sera également institutionnalisé.

Ce que je voudrais faire maintenant, c'est parler un peu des succès du mois sur les questions de procédure et les questions de fond. Je pense que si l'on

veut que ces séances soient utiles, nous devrions également parler des échecs. Je vous rassure, Madame : il ne s'agit pas des échecs de la présidence, mais plutôt des échecs du Conseil.

En ce qui concerne les succès relatifs aux questions de procédure, il y en a eu plusieurs et ils sont, je pense, importants. Premièrement, bien sûr, il y a la création du site Web du Président du Conseil de sécurité. Je pense qu'il vaut mieux avoir un site Web présent en permanence sur le site Web de l'ONU que de passer de mois en mois sur les sites des différentes missions. Il fournit un endroit unique où se procurer le programme provisoire de travail du Conseil, les documents, les communiqués de presse, les déclarations du Président et les résolutions. Je pense que c'est une innovation très importante, mais nous devons essayer de la développer encore un peu plus.

L'Ambassadeur Chowdhury a parlé de la façon dont nous pouvons rendre nos consultations plus transparentes. Nous pouvons faire ce que la France a fait lorsqu'elle a assumé la présidence du Conseil. Sur le site Web français, on trouvait chaque jour un résumé quotidien de ce qui avait été discuté et dit lors des consultations – naturellement sans révéler aucun nom ni pays. Nous savons que cela prend du temps parce que nous avons essayé de le faire pendant la présidence singapourienne et nous n'y sommes pas parvenus. Les petites missions ne disposent pas des ressources nécessaires pour le faire, mais c'est quelque chose que le Secrétariat pourrait essayer de faire.

En même temps, bien sûr, je pense que nous avons réellement apporté une innovation très importante avec la liste des orateurs. Je suis heureux que l'Ambassadeur Koonjul en ait parlé. Cela pourrait sembler une petite chose que nous soyons passés du système que nous avons dans le passé à un tirage au sort, mais franchement, parce que cela a créé de la régularité et de la prévisibilité et parce que nous pouvons vraiment savoir quand nous allons parler au cours de la journée, cela donne à chacun le sentiment qu'il existe des règles du jeu équitables lorsqu'il s'agit du choix des orateurs. Je pense que cela a aussi permis d'améliorer la bonne entente entre les membres et de leur faire sentir que nous sommes tous traités de la même manière et que nous n'appartenons pas simplement à la catégorie A ou la catégorie B au sein du Conseil.

Nous vous remercions également, Madame, d'avoir convoqué le groupe de travail officieux sur la documentation et les procédures, malgré le fait que ce mois était chargé – et c'est pourquoi c'est assez remarquable. Le groupe de travail, comme les membres le savent, a commencé ses travaux sur le rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale.

Nous voulons souligner que si, juste après un débat animé à l'Assemblée générale sur le rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée, nous décidions d'ignorer les avis exprimés et de faire exactement la même chose l'année prochaine que les années d'avant, cela renforcerait les vues de ceux qui disent que le Conseil de sécurité n'écoute pas les membres de l'Assemblée générale. Si nous voulons montrer que nous les écoutons, il est temps d'introduire de vrais changements et cela peut se faire. Franchement, rien ne justifie que l'on consacre 600 000 dollars par an à ce rapport. Il ne devrait pas coûter plus de 50 000 dollars. Nous avons constaté, quand nous nous en sommes servis, qu'il contenait nombre de répétitions inutiles.

Passons brièvement aux succès sur le fond. Il est clair que les travaux que nous avons accomplis sur l'Afghanistan, notamment la réunion du 13 novembre avec M. Brahimi et l'adoption de la résolution 1378 (2002) étaient très importants, tout comme les consultations officieuses où une sorte de consensus informel s'est dégagé entre les États membres sur ce qui était possible et ce qui ne l'était pas, dans le cadre de l'Afghanistan. La tragédie, c'est que la mémoire institutionnelle est perdue. Il n'y a pas de compte rendu convenu, aucun résumé n'en a été gardé. Lorsque de grandes décisions devront être prises sur le type d'opérations de maintien de la paix à lancer en Afghanistan, nous n'aurons pas forcément la mémoire institutionnelle nécessaire pour l'appuyer.

Je suis quand même heureux que vous ayez organisé le franc débat qui s'est tenu hier, avec l'International Crisis Group et la World Peace Foundation. Je pense que le niveau du débat était tout à fait remarquable et je n'ai jamais entendu une meilleure argumentation sur la question de savoir « L'ONU peut-elle dire non? » que celle d'hier et j'espère qu'une partie en sera archivée et conservée.

L'autre grande décision que nous avons prise concernait l'Iraq, quand nous avons adopté à l'unanimité la résolution 1382 (2001). Nous savons que les dispositions essentielles de cette résolution se

trouvent aux paragraphes 2 et 6 de son dispositif et je ne vais pas ici entrer dans les détails. Nous voudrions à cet égard féliciter les cinq membres permanents d'avoir oeuvré en étroite collaboration pour produire un texte consensuel. Nous savons qu'ils ont dû travailler d'arrache-pied et qu'il y a dû y avoir des compromis ardu. Nous ne savons pas ce qui s'est passé en coulisse, mais le résultat était probant. Franchement, une tâche monumentale nous attend, au cours des six prochains mois, si nous voulons achever les travaux sur la prochaine résolution sur l'Iraq. Je crois comprendre que certains de mes collègues ont lu la liste proposée d'articles sujets à examen. Je dois avouer que je n'avais pas eu l'occasion de le faire avant l'adoption de la résolution. Elle était bien trop volumineuse. Mais nous devons tous la lire, à un moment ou à un autre.

Très brièvement, en ce qui concerne les autres questions dont nous avons débattu, comme le Kosovo, nous vous remercions de nous avoir donné le temps de réfléchir avant d'adopter la déclaration de la Présidente, mais je voudrais ajouter une petite note relative au Kosovo, découlant d'une petite découverte personnelle. Lorsque nous discutons des résultats des élections au Kosovo, j'ai demandé à mes collègues la date à laquelle nous allions renouveler le mandat de l'opération de maintien de la paix au Kosovo et j'ai découvert, à ce moment-là, ce qui prouve mon ignorance, que pour tous les autres mandats, il existe une limite de temps de six ou de trois mois, mais pour le Kosovo, il n'y a pas de limite. C'est à perpétuité. Il doit y avoir une bonne justification à cela, mais je n'ai pas compris quelle en était la raison ou qui en était l'auteur. En raison du manque de mémoire institutionnelle, je ne sais pas vers qui me tourner. Mais il faut certainement demander à ceux qui étaient membres du Conseil à l'époque quelle est la raison de ces deux poids, deux mesures.

Je voudrais aussi répondre très brièvement aux observations de l'Ambassadeur Doutriaux sur le Groupe des amis. Je suis d'accord avec lui : le Groupe joue un rôle utile. Je suis également d'accord qu'il établit un lien entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, mais je voudrais aussi lancer un appel à une plus grande transparence dans ses travaux. Parfois, une certaine incertitude règne sur la manière dont il aboutit aux diverses décisions qu'il nous propose. Certaines informations sur la base de leurs réflexions nous seraient utiles.

Passons enfin aux échecs. Comme je l'ai dit, il est très important d'évoquer aussi les échecs. Le plus grand échec du Conseil, le mois dernier, a été de ne pas achever les travaux sur le Groupe de travail sur les sanctions. La date limite était novembre 2000. Elle a été repoussée à 2001, mais le plus tragique, c'est que les personnes qui ont travaillé dans ce Groupe de travail sur les sanctions, notamment le Bangladesh et d'autres, tous les membres élus qui peuvent se souvenir du travail qu'ils ont accompli seront partis et, dans un mois, il faudra tout recommencer à zéro. Je crois que c'est quelque chose qu'il ne faudrait pas accepter.

Je voulais également parler brièvement du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix. Je voulais, à cet égard, rendre hommage à l'Ambassadeur Ward pour le travail extrêmement ardu qu'il a accompli. La seule tragédie, c'est que le Groupe de travail n'a pas encore effectué beaucoup de progrès pour établir un nouveau mécanisme de coopération au sein du Conseil de sécurité avec les pays fournisseurs de contingents. Je souscris à l'appel de l'Ambassadeur Chowdhury à de plus grands efforts en ce sens car nous voulons évoluer vers une relation de plus de confiance entre le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents. Or, cette évolution est bloquée car ils craignent de ne pas être entendus au Groupe de travail.

Deux notes brèves en ce qui concerne les débats thématiques. Nous pensons que les débats qui ont été tenus sur les enfants et les conflits armés et la protection des civils étaient très importants. Il est certain que la présence d'un enfant soldat du Sierra Leone était remarquable, mais nous pensons – et l'avons dit au moment où le débat s'est tenu – qu'il est temps de commencer à regrouper ces débats thématiques sur toutes les questions relatives à la protection des civils, des femmes, des enfants et de les organiser de manière à répondre à l'appel de l'Irlande en faveur d'une réduction de la charge de travail du Conseil qui devient manifestement excessive.

Pour terminer, je voudrais faire une suggestion concrète : la présente séance est heureusement publique et il y aura un compte rendu de ce qui aura été dit, mais j'estime que de nombreuses suggestions précieuses et spécifiques ont été présentées en vue d'améliorer les travaux du Conseil. J'espère que vous pourrez essayer de dresser une sorte de liste des suggestions. Nous avons essayé de faire cela en janvier, à l'occasion de la séance récapitulative qui était privée, celle-là, et j'espère que cela pourra être fait.

Nous ne participerons pas au débat entre le Bangladesh et la France sur la question de savoir si nous devons vous dire au revoir au non, Madame, mais nous attendons avec intérêt de continuer à travailler avec vous.

**M. Kuchinsky** (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais, tout d'abord, vous féliciter, Madame, ainsi que votre équipe, d'avoir obtenu tant de bons résultats en ce mois difficile où vous avez présidé le Conseil qui a été ponctué par toutes sortes d'événements et truffé d'activités, tant au Conseil qu'à l'extérieur. Je vous remercie également de l'efficacité et du professionnalisme avec lesquels vous vous êtes acquittée de vos fonctions présidentielles, ce qui a contribué à un examen extrêmement constructif des nombreuses questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil. En fait, le programme de travail que vous avez distribué la veille de votre accession à la présidence a été complété avec succès et je dirai que les résultats sont assez impressionnants.

Pendant le mois de novembre, nous avons eu une réunion ministérielle extrêmement importante sur le contre-terrorisme. Nous avons discuté en détail de l'Afghanistan et adopté une résolution très importante à cet effet. Nous avons réussi à obtenir un consensus sur l'Iraq, nous avons tenu des débats thématiques importants sur les enfants dans les conflits armés et sur la protection des civils. Nous avons abordé nombre de questions liées à l'Afrique : Angola, Éthiopie, Érythrée, République démocratique du Congo, Sahara occidental, Sierra Leone et Libéria. Nous avons réussi à proroger les mandats de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) et la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageement (FNUOD). Nous avons eu un débat important sur les activités du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) et bien sûr, nous nous sommes occupés du Kosovo et d'autres questions encore inscrites à l'ordre du jour. Et aujourd'hui nous tenons une séance récapitulative vraiment très importante.

Il est malheureux, alors qu'on parle de transparence, de ne pas avoir beaucoup de représentants des États Membres présents ici. Nous pourrions alors peut-être, comme l'a suggéré l'Ambassadeur Mahbubani, essayer d'attirer les Membres de l'ONU en leur donnant la possibilité de prendre la parole avant les membres du Conseil, ce qui

a été fait une fois sur une autre question. Peut-être que cela attirerait les États Membres qui souhaitent participer à notre débat.

Madame la Présidente, j'aimerais passer très rapidement en revue les questions soulevées dans votre note de la séance récapitulative.

D'abord, il faut reconnaître que pendant le mois de novembre, le Conseil a, de façon générale, répondu aux objectifs énoncés dans le document que vous avez distribué au début du mois. Le niveau de succès n'a pas été le même pour les diverses questions qui ont été abordées, mais telle est la réalité – c'est ainsi que les choses fonctionnent au Conseil. Je souscris à votre point de vue, Madame la Présidente, qu'il y a eu une amélioration dans la transparence des méthodes de travail du Conseil. Je ne veux pas y ajouter le qualificatif de « considérable », et je reprendrais ce qu'a dit M. Kishore Mahbubani. Peut-être, à l'avenir, pourrions-nous envisager de rendre les consultations plénières plus transparentes d'une façon ou d'une autre car, comme par le passé, la plupart des questions continuent d'être traitées à huis clos, même si la vaste majorité des questions – mais pas toutes – peuvent être aisément examinées en séance publique.

Quant à votre question portant sur d'autres formes d'interaction du Conseil avec des États ou d'autres entités, je crois que nous avons essayé presque toutes les méthodes possibles. Bien sûr, nous pouvons essayer de trouver d'autres moyens, mais à notre avis, franchement, le problème n'est pas là. Je pense que le problème est que le Conseil non seulement devrait essayer d'être transparent, mais aussi devrait être considéré comme transparent par les États Membres. Même après la séance d'aujourd'hui, si nous demandons aux États non membres du Conseil si le Conseil est transparent ou non, je crains que la plupart d'entre eux répondent par la négative. Si le Conseil devient vraiment transparent, la question de l'interaction du Conseil avec des États ou d'autres entités ne se posera pas de manière aussi aiguë.

Quant à l'organisation de séances d'information périodiques de la part d'États, d'organisations ou de groupes d'amis qui mènent des initiatives de paix, franchement, durant les deux années où nous avons siégé au Conseil, nous n'avons pas vu un seul cas où le Conseil ait refusé d'entendre un État ou une organisation qui avait demandé d'informer le Conseil sur la mise en oeuvre ou les résultats d'initiatives de

paix. Je crois simplement que cela devrait être plus fréquent.

Quant à la question de savoir si la presse est la source d'information appropriée pour le Conseil sur ces initiatives, certainement pas. Elle constitue une source d'information appropriée pour le grand public, mais pas pour le Conseil. À notre avis, le Conseil est un organe qui devrait continuer de recevoir des informations de différentes sources et agir à partir de ces informations en conséquence.

Nous souscrivons à votre point de vue, Madame la Présidente, que la semaine ministérielle a été l'un des points saillants non seulement du mois, mais de toute l'année. Nous pensons qu'elle a été couronnée de succès. Le Conseil a exploité à plein toutes ses capacités et a couvert tout ce qu'il était possible de couvrir dans le temps dont il disposait. Je conviens avec vous que les questions les plus importantes dont le Conseil est saisi devraient continuer d'être examinées, pendant ces semaines ministérielles si possible. Je ne pense pas qu'il soit réaliste de faire venir nos ministres plus d'une ou deux fois par an, mais je crois que cette année la semaine ministérielle a été une réussite. C'est pendant cette semaine ministérielle que nous avons tenu les réunions les plus importantes, sur le terrorisme, la lutte anti-terroriste et l'Afghanistan, pendant lesquelles le Conseil a fixé ou renforcé ses politiques en la matière.

Il n'est pas exagéré de dire que, ce mois-ci, l'attention du Conseil s'est portée essentiellement sur la situation en Afghanistan. Une séance publique sur la question tenue le 13 novembre, avec la participation de plus de 20 ministres des affaires étrangères, a lancé le début du processus de paix dans ce pays sous l'égide des Nations Unies. Il était extrêmement important d'être tenu au courant des événements en Afghanistan de façon régulière, et nous remercions le Secrétariat et vous-même, Madame la Présidente, d'avoir si bien réagi face à l'évolution de la situation dans ce secteur.

Finalement, Madame la Présidente, je vous remercie d'avoir pris l'initiative de résoudre la question de la liste des orateurs. J'encourage vivement les présidents futurs à poursuivre votre initiative. Une fois de plus, permettez-moi de vous féliciter, ainsi que votre équipe, pour ce que vous avez fait pendant ce mois-ci et d'avoir permis à l'ensemble du Conseil de marquer des succès.

**M. Cunningham** (États-Unis) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je vais essayer d'être très bref, étant donné l'heure tardive, mais je tiens à vous rendre hommage en tant que Présidente du Conseil, ainsi qu'à votre délégation en sa qualité de membre du Conseil, comme mes collègues l'ont déjà fait, et à saluer la contribution que vous-même et votre équipe avez apportée, et que l'Ambassadeur Ward a apportée. J'aimerais rappeler aussi votre contribution en tant que membre éminent des missions du Conseil de sécurité en Sierra Leone et au Kosovo, où je me rappelle de votre apport et de votre contribution personnels avec une profonde affection.

Je ne voudrais pas faire preuve d'autosatisfaction, mais je crois que nous avons fait beaucoup de bon travail ce mois-ci. Je ne vais pas passer en revue tout l'ordre du jour, mais je me bornerai à signaler que nous avons fait des progrès sur le terrorisme, sur l'Afghanistan, sur le programme pétrole contre vivres pour l'Iraq, et que nous avons renforcé une tendance croissante vers le consensus, ce qui est à mon avis une évolution positive. Nous avons eu une bonne série de réunions de haut niveau sur l'Afrique, et je pense que dans l'ensemble elles ont constitué un facteur positif, même si nous avons espéré établir plus de liens entre ces réunions et les événements qui se sont produits dans le monde.

J'aimerais mentionner deux questions particulières parmi toutes celles qui ont été mentionnées ici ce matin.

D'abord, concernant la transparence, je conviens qu'il faut que nous fassions mieux à cet égard, mais ceci ne veut pas forcément dire que nous devons tenir un plus grand nombre de séances publiques. Par exemple, je ne suis pas certain que le type de la réunion d'aujourd'hui soit le meilleur, ainsi que d'autres l'ont déclaré. Il nous faut trouver un meilleur moyen d'établir, sous l'appellation de transparence, des liens plus étroits entre ce que nous faisons et le reste des États Membres et être novateurs dans notre recherche des moyens d'y parvenir. Cela signifie, comme d'autres l'ont suggéré, qu'il faudrait encourager une plus grande interaction. La meilleure manière d'y aboutir, à mon avis, passe par des procédures moins formelles. Après avoir passé deux ans ici, je suis arrivé à la conclusion que moins le contexte est formel – que ce soit au sein de cette instance ou dans son interaction avec d'autres –, plus le débat ou l'interaction que nous avons est authentique.

Nous avons quelques bons exemples à considérer, et je suis sûr qu'il y en aura d'autres dans les prochains mois. L'Ambassadeur Greenstock nous en a donné un bon exemple par la démarche qu'il a adoptée vis-à-vis de l'ouverture ou dans son travail sur le Comité contre le terrorisme. La Jamaïque elle-même nous en a donné un bon exemple en parrainant hier une très bonne réunion sur les opérations de paix, et en coordonnant cette réunion avec le calendrier du Conseil de sécurité. Ce n'était pas, à proprement parler, une réunion entre le Conseil de sécurité et qui que ce soit d'autre, mais elle a rassemblé les membres intéressés du Conseil, des personnes extérieures qui étaient intéressées, et des Membres de l'Organisation des Nations Unies non membres du Conseil pour ce que j'ai estimé un débat très intéressant et très utile. Nous devrions trouver davantage de moyens à ces fins. L'Ambassadeur Ward mérite des éloges pour la manière dont il a essayé d'améliorer l'interaction entre le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents, ainsi que d'établir de véritables échanges y afférents. Les exposés officiels et les séances officielles peuvent parfois être utiles, mais, personnellement, je pense que nous avons été trop loin dans cette voie – cela prend beaucoup de temps, et elles sont limitées dans leurs perspectives et leur impact.

Deuxièmement, en ce qui concerne les réunions ministérielles, je suis d'accord avec ceux qui ont suggéré que nous devrions faire un usage modéré des réunions du Conseil de sécurité au niveau des ministres. C'est un instrument important et il ne faut pas en affaiblir l'impact. Nous devrions également profiter de la présence des Ministres, pendant la semaine ministérielle ou autrement, pour renforcer l'interaction entre les membres du Conseil et d'autres pays, surtout lorsque nous avons la possibilité de nous pencher sur le problème de régions qui connaissent des conflits, comme cela a récemment été le cas avec le Comité politique de Lusaka. Je pense que nous pouvons tous faire un meilleur travail de préparation en vue de ces réunions pour essayer d'y obtenir des résultats qui permettront d'aboutir à du concret.

**M. Ocaziones** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Madame la Présidente, ma délégation souhaite vous féliciter tout spécialement ainsi que les membres de l'équipe de la Mission permanente de la Jamaïque pour avoir présidé de façon admirable le Conseil de sécurité pendant le mois de novembre.

Nous apprécions la tenue de cette session publique de récapitulation. Les pays non membres du Conseil ne sont pas nombreux dans cette salle ce matin, et, à cet égard, j'aimerais suggérer qu'il faut d'abord regretter ce fait, mais qu'il faut aussi réfléchir à ce que nous ne faisons sans doute pas comme il faut, en ce qui concerne ce type de réunions et se demander pourquoi elles n'attirent pas une plus grande attention de la part des pays non membres du Conseil.

J'aimerais dire quelques mots sur les objectifs du mois. Pendant le mois de novembre nous avons réussi à faire un pas important dans la définition du rôle que l'ONU peut jouer en Afghanistan, et surtout dans la reconstruction du pays. Beaucoup de questions se posent encore quant à la portée de ces liens et nous devrions probablement examiner à nouveau la question au cours des semaines à venir, lorsque le processus engagé à Bonn offrira ses premiers résultats. Il est incontestable que la réunion ministérielle du Conseil de sécurité qui s'est tenue ce mois-ci a une grande valeur politique. La résolution 1378 (2001) du Conseil de sécurité consacre quelques principes généraux qui doivent servir à synchroniser et à harmoniser la réponse des différents acteurs de la communauté internationale qui se sont donné pour objectif de répondre aux défis humanitaires, politiques, de sécurité et de reconstruction et de développement en Afghanistan.

De même, nous avons pris des mesures satisfaisantes en novembre pour chercher à régler les différents conflits africains dont le Conseil est saisi. Les réunions avec les ministres et les représentants des pays africains qui participent aux processus de paix tant en République démocratique du Congo qu'au Burundi nous ont permis d'engager davantage les protagonistes pour parvenir à la paix dans la région des Grands Lacs. De plus, nos rencontres avec les Ministres de l'Éthiopie et de l'Érythrée concernant la présence dans la région de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), ont été très utiles. S'agissant de l'Afrique de l'Ouest, nous avons examiné l'application du régime de sanctions à l'égard du Libéria. Nous avons ainsi pu connaître les options politiques qui s'offrent au Conseil en ce moment face aux violations qui ont été signalées, à l'impact humanitaire du régime de sanctions et aux répercussions économiques possibles que pourraient avoir de nouvelles sanctions.

Au niveau ministériel, nous avons également réaffirmé notre ferme attachement à une stratégie de lutte contre le terrorisme international et à l'élimination du terrorisme international. Enfin, nous continuons de progresser vers la mise en place d'un régime de sanctions mieux ciblées dans le cas de l'Iraq.

L'esprit d'initiative dont vous avez fait montre, Madame la Présidente, nous a permis de parvenir à tous ces résultats.

Je voudrais maintenant faire quelques suggestions en ce qui concerne nos travaux. La première de ces suggestions émane de la réunion que nous avons eue avec les Présidents des Tribunaux pour le Rwanda et pour l'ex-Yougoslavie. Je souhaiterais dire qu'au cours de cette réunion il est apparu qu'il était nécessaire d'évaluer plus minutieusement les activités de ces tribunaux, les résultats qu'ils ont obtenus et le pouvoir de dissuasion dont ils disposent. Le travail des tribunaux permet de mesurer de manière concrète la façon dont le Conseil s'acquitte de sa tâche. Nous devons donc éviter que cette question perde sa priorité car le seul fait d'envoyer des messages puissants aux instigateurs des massacres est un résultat précieux que nous devons apprécier à sa juste valeur.

Ma deuxième suggestion a trait à la manière dont les résultats des débats thématiques sont traités. Nous pensons comme vous, Madame la Présidente, que nous devons être novateurs et profiter du contenu des résolutions pertinentes. La meilleure chose à faire serait peut-être de les appliquer dans des situations qui sont examinées par le Conseil dans le cadre d'un processus de consultation avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations de la société civile. Par exemple, la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité apporte une orientation de la part du Conseil qui a sa propre vie du fait que différents organismes du système des Nations Unies, comme par exemple le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, ainsi que plusieurs États et organisations non gouvernementales, ont veillé à ce qu'elle soit un point de référence important pour changer les choses sur le terrain. Cette expérience nous montre qu'il n'est pas nécessaire d'adopter systématiquement des résolutions annuelles comme nous l'avons fait, par exemple, en ce qui concerne la situation des enfants dans les conflits armés, pour que les activités du Conseil de sécurité soient renforcées et que son programme conserve sa

pertinence. À cet égard, nous sommes d'accord avec l'Ambassadeur Greenstock quant à la nécessité d'éviter que notre programme ne contienne trop de débats thématiques.

J'aimerais terminer en disant quelques mots sur les défis que nous devons relever au mois de décembre. Nous sommes persuadés qu'au cours du prochain mois nous réussirons à adopter une note du Président dans laquelle on établira de nouvelles directives pour élaborer le rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale. Nous espérons également qu'il nous sera possible, sous la direction du Mali, de jeter un nouveau regard sur la région de l'Afrique de l'Ouest, surtout maintenant que le Secrétaire général nous a fait part de sa décision de créer un Bureau des Nations Unies à Dakar pour aborder sous un angle régional l'instabilité politique et les conflits de cette région.

Par ailleurs, il nous semble que nous devons continuer d'examiner la situation en Afghanistan avec la même diligence et le même intérêt qui ont caractérisé la manière dont nous avons répondu jusqu'à présent à cette situation. Enfin, au mois de décembre, nous devons nous préparer à entamer le processus de révision des rapports que les États Membres de l'Organisation enverront au Comité contre le terrorisme, conformément à la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité.

**M. Strømme** (Norvège) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je voudrais moi aussi vous féliciter de la manière dont vous avez dirigé les travaux du Conseil de sécurité durant le mois de novembre.

Je limiterai mes observations à quelques questions. Tout d'abord, nous nous félicitons du haut niveau d'ouverture manifesté pendant le mois pour les membres non permanents en particulier. L'ouverture et la transparence dans la manière dont le Conseil de sécurité mène ses travaux sont d'une grande importance.

Deuxièmement, nous regrettons que dans certaines circonstances les documents de référence continuent de n'être distribués que tard dans le processus de préparation d'une réunion, ce qui laisse peu de temps ou ne laisse pas de temps pour une bonne préparation du sujet concerné.

Troisièmement, les questions thématiques examinées ce mois-ci relativement aux enfants et aux

conflits armés, ainsi qu'à la protection des civils dans les conflits armés, ont beaucoup contribué à l'exhaustivité qui est nécessaire dans la conception des opérations de maintien de la paix. Je saisis également cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Ward des efforts qu'il a déployés dans le cadre du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix.

Enfin et surtout – et cela ne surprendra aucun membre du Conseil – la Norvège continue de penser que les interventions brèves, plutôt que les longues, facilitent nos travaux.

**M. Kassé (Mali) :** Madame la Présidente, je voudrais, à mon tour, vous exprimer toute notre reconnaissance ainsi qu'à votre délégation pour avoir organisé cette séance de fin de mois. Vous vous êtes fort bien acquittée de vos tâches durant ce mois très chargé, plein d'événements et marqué par l'examen en séance publique d'un grand nombre de sujets importants, notamment pour l'Afrique. Malgré toutes les difficultés, vous avez pu trouver la solution à tous les problèmes concrets posés durant ce mois de novembre.

Vous avez également, à notre avis, atteint les objectifs que la Jamaïque s'est fixés dans la note que vous avez distribuée au début de votre présidence. En effet, vous avez gagné durant votre présidence dans l'amélioration de nos relations avec nos partenaires. En témoigne la semaine ministérielle africaine des signataires de Lusaka de l'Initiative régionale pour la paix au Burundi, la mémorable rencontre avec Madiba et les séances sur l'Angola, l'Éthiopie et l'Érythrée.

Nous n'avons pas de position arrêtée en ce qui concerne la formalisation des réunions ministérielles. Toutefois, nous estimons que ces réunions devraient être bien préparées et que les décisions qui en sont issues devraient être suivies et mises en oeuvre. À cet égard, nous demandons que les pressions nécessaires soient exercées pour mettre en oeuvre les différentes décisions prises lors de la semaine ministérielle africaine.

Vous avez gagné dans l'amélioration de la transparence des travaux du Conseil, notamment par l'institution d'un tirage au sort pour ce qui est de la fameuse liste des orateurs. Vous avez aussi gagné dans l'amélioration de nos relations avec les États Membres, les pays fournisseurs de contingents, les pays intéressés par la situation à l'examen, mais aussi les institutions du système des Nations Unies. Vous avez également

gagné dans l'amélioration de la question de la parité, de la protection des civils, en particulier celle des enfants dans les conflits armés.

Et enfin, vous avez innové en intégrant les débats thématiques lors de l'examen des situations conflictuelles. Tout ceci est à votre actif, Madame la Présidente, et entre dans la droite ligne de l'évolution des instruments dont dispose le Conseil de sécurité pour assurer la responsabilité que lui confère la Charte.

Je ne saurais terminer sans réitérer nos vives félicitations à l'Ambassadeur Ward, de la Jamaïque, qui a dirigé avec compétence le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix et qui a accompli un excellent travail qui a permis l'adoption de la résolution 1353 (2001). Nous attendons avec intérêt la présentation du prochain rapport de ce Groupe de travail durant la présidence malienne du Conseil de sécurité.

Merci, Madame la Présidente, de nous avoir fait beaucoup travailler durant ce mois, mais merci surtout de nous avoir fait travailler efficacement.

**La Présidente (parle en anglais) :** Nous sommes arrivés à la fin de la liste des orateurs et compte tenu de l'heure tardive, je vais certainement adopter la formule norvégienne.

Je voudrais tout d'abord remercier tous les participants de cette séance de récapitulation extrêmement utile. Je reconnais qu'il a été très difficile aux États non membres du Conseil d'être présents ici aujourd'hui, compte tenu des nombreuses autres activités actuellement en cours et du fait que notre séance a commencé beaucoup plus tard que prévu, en raison des consultations que nous avons dû tenir auparavant; ces consultations sur la situation en Afghanistan se sont d'ailleurs avérées très utiles.

Je voudrais à ce stade exprimer ma profonde gratitude aux membres du Conseil pour la très grande coopération dont a bénéficié ce mois la délégation jamaïcaine. Le fait que nous ayons été en mesure d'adopter plusieurs résolutions sur la République démocratique du Congo, le terrorisme, l'Afghanistan, les enfants et les conflits armés, le Sahara occidental, la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant et le programme pétrole contre nourriture en Iraq, ainsi que les déclarations présidentielles sur le Burundi, le Kosovo et l'Angola et une déclaration en hommage à l'ancien Président Nelson Mandela, illustre

bien le volume de travail réalisé au cours de ce mois et l'excellente collaboration dont nous avons bénéficié de la part de toutes les délégations pour obtenir ces résultats.

Je tiens tout particulièrement à exprimer ma gratitude aux délégations qui nous ont aidés à coordonner les résolutions et les déclarations présidentielles et à fournir les éléments nécessaires pour les déclarations à la presse. Cela a toujours été un travail collectif, et ce mois plus que jamais.

Je voulais également remercier vivement le secrétariat du Conseil de sécurité qui, sous la direction du Sous-Secrétaire général, M. Joseph Stephanides, a été d'un immense secours à notre délégation comme aux membres du Conseil.

Pour ce qui est de la séance de récapitulation d'aujourd'hui, de nombreux éléments se sont dégagés

en faveur d'une amélioration de la transparence. J'espère que les membres du Conseil mettront à profit les idées exprimées en réaction à la note que nous avons distribuée pour poursuivre l'action en ce sens. Nous tiendrons compte, pour notre part, de la suggestion de l'Ambassadeur Mahbubani que nous dressions un bref bilan des suggestions et des recommandations issues de la présente séance, et nous les transmettrons aux représentants du Mali lorsqu'ils assumeront la présidence demain.

Une fois encore, merci infiniment à tous.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 13 h 45.*